

le président du Conseil du Trésor et est le comité consultatif de personnes handicapées situé le plus près du centre du pouvoir dans le gouvernement fédéral. Pourtant, il nous a dit que sa plus grande déception tient à la réticence des ministères à lui fournir les renseignements qu'il demande.

Nous sommes séduits par l'idée d'un organisme indépendant, formé peut-être sur le modèle du Bureau du Commissaire aux langues officielles, qui ferait rapport au Parlement, et qui aurait pour mission de surveiller la mise en oeuvre de la politique et de faire le point des progrès par l'intermédiaire de notre Comité permanent. Nous jugeons intéressant de scinder l'élaboration des politiques concernant les personnes handicapées de la distribution des subventions. Peut-être un tel organisme pourrait-il même travailler directement avec nous moyennant un budget et un mandat élargi de notre Comité. Il y a beaucoup de choses à dire en faveur de deux organismes complémentaires et distincts qui se partagerait la responsabilité d'une politique donnée. La concurrence peut conduire au progrès.

Mais nous confessons avoir des doutes quant à la capacité d'un organisme indépendant de réaliser des changements immédiats. À longue échéance, il pourrait avoir une influence profonde, mais à court terme ses membres seraient accaparés par toutes les étapes préliminaires à suivre avant de devenir véritablement opérationnel. Il lui faudrait du temps pour trouver des locaux, recruter du personnel, déterminer les domaines dans lesquels exercer son mandat et instaurer des relations de travail avec toutes les composantes de la structure gouvernementale. Si l'on veut être réaliste, il faudrait compter un minimum de trois ans avant qu'un tel organisme ne puisse oeuvrer efficacement.

Du fait que le Comité partage l'impatience des personnes handicapées et souhaite des mesures immédiates, nous recherchons un mécanisme qui puisse être facilement intégré dans la structure gouvernementale actuelle. Il pourrait être complété par d'autres mesures, peut-être un groupe de travail créé par le premier ministre sur le modèle de la table ronde sur l'environnement, ou la nomination d'un représentant spécial du premier ministre. Après quelque temps, ceux-ci pourraient céder la place à un organisme rendant compte à notre Comité. Il est impératif de disposer d'une voix au centre car, ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, les sections, directions et secrétariats chargés des personnes handicapées semblent fonctionner en marge de leurs ministères respectifs. En bref, ils ne sont pas efficacement inscrits dans le processus central de prise de décisions du gouvernement.

Nous recherchons les meilleurs moyens de parvenir à cette intégration. Dans notre système, les décisions finales concernant les priorités et programmes du gouvernement sont prises par le Cabinet et ses comités. C'est au Bureau du Conseil privé (BCP) qu'il incombe